

On nous brouille l'écoute

INCROYABLE ! Les portables ne seraient pas si inoffensifs que ça. Et les antennes-relais non plus. Il serait urgent d'arrêter de « ne rien faire », et de baisser l'exposition du populo aux radiofréquences. Telle est la tonalité du rapport que vient de rendre l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (l'Afsset) après un an de travaux (balayage des quelque 3 500 études sur la question et multiples auditions d'experts). Présentant ce rapport en conférence de presse, le jeudi 15 octobre, son directeur, Martin Guespéreau, insistait : il constitue une vraie « rupture ». Et

Janine Le Calvez, de l'association Priartem, qui a occupé un poste d'observateur au cours de ces travaux, confirme : « Ce rapport opère un virage à 180° : enfin, on n'est plus dans le déni ! »

Que dit l'Afsset dans ce document de 500 pages ? Elle relève notamment que, parmi les études passées au crible, la moitié conclut à la nocivité des ondes, tandis que l'autre moitié dit le contraire. Rien de nouveau sous le soleil : on sait que le débat scientifique fait rage. Mais l'Afsset précise que 11 % d'études mettant en évidence un effet biologique et clinique sont imparables : leur méthodologie

est « rigoureuse ». Et d'en conclure qu'il faut immédiatement prendre trois mesures. D'abord, étiqueter les téléphones portables : le consommateur doit pouvoir connaître le DAS (débit d'absorption spécifique) de son portable, lequel varie de 0,2 à 1,8 watt par kilo. Ainsi, s'il désire, par précaution, réduire son exposition aux ondes, il pourra choisir le DAS le plus faible. Ensuite, l'Afsset préconise de cartographier les zones où les intensités sont les plus fortes, de façon à y réduire le niveau d'exposition, notamment en demandant aux opérateurs de « mutualiser » leurs antennes. Elle recommande,

enfin, de lancer des études épidémiologiques (jusqu'à présent, il n'en existe aucune sur les antennes, et une seule a été lancée sur les portables). Bref, en l'état actuel des connaissances, l'Afsset propose d'appliquer le principe Alara (*as low as reasonably achievable*) : limiter l'exposition au niveau le plus faible qu'il est raisonnablement possible d'atteindre.

Mais, comme c'est curieux, le matin même de la conférence de presse, alors que le rapport n'a pas encore été rendu public, « Le Figaro » (15/10) lui consacre un grand et très guilleret article. Titre : « Antennes-relais : un rapport rassurant ». Et d'insister

sur le fait que l'Afsset ne demande pas que soit baissé le niveau d'émission des antennes-relais. Donc, tout va bien, non ? Et les radios de reprendre ce message en boucle... Belle opération d'enfichage ! Le même jour, alors que l'Afsset publie un communiqué de presse au titre sans équivoque : « Radiofréquences : l'Afsset recommande de réduire les expositions », les ministres et sous-ministres Bachelot, Kosciusko-Morizet et Jouanno publient un communiqué commun, aussi rassurant que l'article du « Figaro ».

Au fond, tout va pour le mieux dans les meilleures des ondes.
Professeur Canardeau